

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240516-lmc137825-AI-1-1
Date de télétransmission :	16 mai 2024
Date de réception :	16 mai 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	17 mai 2024



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0387

Modification de la tarification appliquée au sein de la régie de recettes du parking Silo située au centre administratif des Alpes-Maritimes BP 3007, 06200 Nice

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 30 juillet 2002 modifié par arrêtés du 4 octobre 2002, 3 décembre 2003, 16 juillet 2015, 26 novembre 2019, 2 avril 2020 et du 13 janvier 2023, instituant une régie de recettes pour la gestion du parking SILO ;

**ARRETE** qui annule et remplace l'arrêté SB/2024/0367 du 7 mai 2024

ARTICLE 1ER : à l'occasion de la cérémonie de remise de distinctions départementales aux agriculteurs primés au salon de l'agriculture 2024 qui se déroulera au centre administratif le **24 mai 2024 à 13h00**, les participants sont autorisés à accéder au parking Silo à titre gratuit ce jour entre 11h00 et 16h00, sur présentation d'un ticket de stationnement.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 16 mai 2024

Pour le Président et par délégation,  
L'adjoint au chef du service du budget, de la  
programmation et de la qualité de gestion

Jean-Marc TUFFERY